



Préfecture de Seine-Maritime

Commune de DIEPPE

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs

pour l'application des articles L 125-5 et L 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N°

2006-003

du

02 janvier 2006

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn

oui

non

Prescrit Approuvé Vallée de l'Arques	23 mai 2001 26 décembre 2007	Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe)
Prescrit (révision) Vallée de l'Arques	11 octobre 2011	Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe, submersion marine)
Prescrit Approuvé BV Scie	24 janvier 2012 29 mai 2020	Inondation (débordement de rivière, ruissellement, remontée de nappe, submersion marine)

Les documents de référence sont :

Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn Vallée de l'Arques, approuvé en 2007	Consultable sur internet
Cartographie des aléas du PPRn Vallée de l'Arques, prescrit en 2011 (révision)	Consultable en mairie
Rapport de présentation, zonage réglementaire et règlement du PPRn BV Scie	

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt

oui

non

date

aléas

Les documents de référence sont :

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm

oui

non

5. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque mouvement de terrain

03 mai 1995

6. Dates des arrêtés portant constatation de l'état de catastrophe naturelle pour le risque inondation

11 janvier 1985 26 juin 1985 07 avril 1988 14 février 1990 16 mars 1990 02 février 1994 06 décembre 1994 24 octobre 1995
19 septembre 1997 14 juin 2000 08 novembre 2005 11 septembre 2008 14 septembre 2010 11 mars 2013 02 octobre 2014

7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 5

zone 4

zone 3

zone 2

zone 1

8. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

Rapport de présentation du PPRn Vallée de l'Arques, approuvé en 2007**Règlement du PPRn Vallée de l'Arques, approuvé en 2007****Zonage réglementaire du PPRn vallée de l'Arques, approuvé en 2007****Cartographie des aléas du PPRn Vallée de l'Arques, approuvé en 2007****Cartographie des aléas du PPRn Vallée de l'Arques, prescrit en 2011 (révision)****Rapport de présentation du PPRn BV Scie****Règlement du PPRn BV Scie****Cartographie des aléas du PPRn BV Scie****Zonage réglementaire du PPRn BV Scie****9. Description des phénomènes d'inondation**

Située dans la vallée de l'Arques et sur le bassin versant de la Scie, la commune de Dieppe est concernée, dans ses parties urbanisées et naturelles, par des risques d'inondation liés au débordement de la rivière ou à la submersion marine, ainsi qu'à des phénomènes de ruissellement provenant des plateaux environnants. Des remontées de nappes ont aussi été constatées localement en fond de vallée et aux endroits où la nappe est proche du terrain naturel.